

## D cision

**Objet : Tarif pour la r alisation d'une prestation interne de l' quipe EA6295 NMNS de l'UFR de Pharmacie pour GICC Equipe 4 Innovation Mol culaire et Th rapeutique**

Vu le d cret 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif   la gestion budg taire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.713-3 du code de l' ducation

Vu la d lib ration du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner d l gation   M. le Pr sident de l'universit  pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de v rifier au minimum l' quilibre pr visionnel de l'op ration, vente de prestations, d'objets ou de mat riels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sur proposition de M. le Directeur g n ral des Services,

Dans le cadre du projet MabChem,  valuation de l'efficacit  des SDC sur souris BalB-C nude porteuses de tumeurs BT-474 (HER2+) : 10 souris par lot.  
La dur e de l' tude est estim e   12 semaines

Le tarif de la prestation interne est fix    7 120   TTC

Prestation interne non soumis   la TVA

La prise d'effet imm diate.

Le Pr sident,



Philippe VENDRIX